



TELLIN

Bulletin Communal - bimestriel Octobre 2018 - n° 176



L'Echo de nos Clochers

www.tellin.be



MT
CONSTRUCTION
 Construction - Rénovation - Transformation
 Maçonnerie pierre naturelle
 Martial Thiteux
 Rue de bouges 19 - 6927 RESTEIGNE
 0484/72 89 90 m.thiteux@skynet.be
DEVIS GRATUIT

Outils
Gruslin sprl
**Matériels - Outillages de Jardin
 et Forestiers - Remorques**

 Rue de la Libération, 260 - 6927 TELLIN
 Tél. 084 36 63 77 - Fax 084 36 69 77
 juliengruslin@skynet.be

CENTRE ESSO ARDENNES-CONDROZ
Ets WARIN S.A.
 *Une chaleur!
 d'avance!* 
 Depuis plus
 de 75 ans
 Marche: 084/31.13.57 Graide: 061/51.10.26
www.warin-mazout.be

DELVENNE Frères
 Tailleur de pierre - Marbrier
 Pierres - marbres - granits
 pour le bâtiment - caveaux - monuments
 Rue de Bouges 49
6927 RESTEIGNE
 Tel : 084/38.84.00
<https://wallux.com/marbrerie-delvenne-tellin>



BRASSERIE
 RESTAURANT
 MOULERIE
 BURGER
 GIBIER




+ de 30 sortes de moules
 Grillades - Pâtes
 Crêpes - Glaces - Gaufres
 + de 20 sortes de salades
 en été
 Gibier en octobre - novembre
 décembre.

Au Petit Chaudron

Place Henry de la Lindi, 5 - 5550 Bohan-sur-Semois

Tél.
 061/50.23.30
 De France
 003261/50.23.30




Fermé le mercredi et le jeudi
 sauf vacances scolaires uniquement le mercredi

 Devenez Fan 

-10% SUR VOTRE ADDITION RESTAURANT



Le mot de la Directrice générale

Cher(e) citoyen(ne),

Nous voilà donc au lendemain des élections communales du 14 octobre 2018. C'est donc pour moi le dernier éditorial. Le suivant sera rédigé par votre/notre nouveau Bourgmestre après l'installation du nouveau conseil communal.

Ce conseil sera installé le lundi 03 décembre 2018 et se composera de onze membres pour la Commune de Tellin, soit un Bourgmestre, trois Echevins et un Président de CPAS qui composent le Collège Communal que complètent six Conseillers Communaux (majorité et opposition) pour former le Conseil Communal.

La majorité sera amenée à établir un « pacte de majorité » reprenant l'indication des groupes politiques qui y adhèrent, l'identité du Bourgmestre, des échevins et du président de CPAS pressenti. Le projet doit présenter un tiers minimum de membres du même sexe. Le Bourgmestre sera le conseiller de nationalité belge qui a obtenu les plus de voix de préférence sur la liste qui a obtenu le plus de voix parmi les groupes politiques qui sont parties au pacte de majorité. Le pacte sera voté au conseil communal du 03 décembre 2018 après l'installation du nouveau conseil communal.

Nouveauté 2018 : le parlement wallon a adopté le 17 juillet 2018 le projet de décret intégrant le programme stratégique transversal dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

« Art. L1123-27. §1er. Dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière.

Après adoption par le conseil communal, cette déclaration de politique communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Elle est mise en ligne sur le site internet de la commune.

§2. Le conseil communal prend acte du programme stratégique transversal, que le collège communal lui présente, dans les six mois qui suivent la désignation des échevins ... Au cours de cette même séance du conseil communal, le programme stratégique transversal est débattu publiquement.

Le programme stratégique transversal est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Le programme stratégique transversal repose sur une collaboration entre le collège communal et l'administration.

Le programme stratégique transversal est soumis à une évaluation par le collège communal au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci.

Le comité de direction constitue un rapport d'exécution dont le collège communal se saisit pour réaliser la dernière évaluation de la législature. Ce rapport d'exécution et cette évaluation sont transmis au conseil communal pour prise d'acte, dans le courant du premier semestre de l'année du renouvellement intégral des conseils communaux, ainsi qu'au collège communal issu des élections suivantes.

Le programme stratégique transversal peut être actualisé en cours de législature.

Le programme stratégique transversal est publié conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Il est mis en ligne sur le site internet de la commune.

Pour le premier programme stratégique transversal de la législature 2018-2024 le délai de six mois prévu à l'alinéa 1er est porté à neuf mois.»

Croyez bien que tous ensemble, quelle que soit cette nouvelle équipe, nous tenterons de rentabiliser au mieux ces moyens afin de vous offrir toujours plus d'efficacité dans les services mis à votre disposition et dans les domaines de notre compétence toujours de plus en plus étendus : la voirie, la sécurité, la salubrité, le cadre de vie, le développement économique, l'enseignement, le logement, l'action sociale, l'environnement, l'énergie, les soins de santé, la mobilité, la culture, la politique des aînés, de la petite enfance, et j'en passe...

Et vous, me direz-vous, dans tout ça. Où vous situez-vous ? Avec les nouveaux moyens de communication, vous restez à notre écoute et nous restons à la vôtre. La brochure communale, les pages Facebook et le site web de notre commune sont là pour vous tenir informés. Vous avez le droit de participer à la séance publique de chaque conseil communal. Mais vous pouvez aussi participer à une série de commissions (accueil de l'enfance, aînés, aménagement du territoire, plan de cohésion sociale, comité culturel,...) au gré de vos affinités et induire ainsi les projets qui vous tiennent à cœur.

Courage, c'est le premier pas qui coûte...

Il me reste à remercier l'ensemble des membres du conseil sortant pour leur collaboration durant ces six années. Même si nous n'avons pas toujours été en phase sur tout, nous avons toujours pu en débattre de façon constructive je pense. Bienvenue aux nouveaux et au travail...

Annick LAMOTTE, Directrice Générale

Echos de nos Clochers nr 176 SOMMAIRE

1. Administration

Le mot de la Directrice Générale
Echos de nos Clochers nr 176
Des nouvelles du Conseil Communal
Permanence énergie
Date de chasse – Saison 2018/2019
Carte – Territoire de chasse
Opération « Été Solidaire 2018 »
Remerciements
Exigences photos d'identité et de passeport

2. C.P.A.S.

Comment contacter les services du C.P.A.S

3. Environnement

Journée « Jus de Pommes »

4. Jeunesse – Extrascolaire

Congé d'automne à la Capucine
Activités des mercredis après-midi à la Capucine
Dates des jours d'ouverture et de fermeture à la Capucine

5. Tourisme

1618, de la rumeur au bûcher

6. Agenda

La Chorale Enfants d'ici et d'ailleurs.
Manifestations à venir
Reprise ateliers Rock





« ECHOS DE NOS CLOCHERS » n° 177.

Notre prochain bulletin communal sera distribué la semaine du lundi 17 au 21 décembre 2018.

Les articles pour ce numéro devront nous parvenir par mail à l'adresse suivante :

mariane.remacle@tellin.be pour le mardi 20 novembre 2018.

REMACLE Mariane



Opération « Eté solidaire 2018 »

Cette année, la commune a pu engager 6 étudiants dans le cadre de l'opération « Eté solidaire ».

Merci à Matt, Emma, Hugo, Jimmy, Louise et Arnold pour le travail qu'ils ont réalisé durant cet été avec beaucoup d'enthousiasme et de sérieux.

Et Gaby Ceulemans a souhaité les remercier tout particulièrement pour leur

travail, leur comportement et leur politesse.

Merci à vous, de les avoir accueillis chez vous pour effectuer quelques travaux.

Voici un aperçu de ce qu'ils ont réalisé :

- 20 personnes ont sollicité leur aide pour des travaux à la maison (mise en produit de châlet, nettoyage de jardin, rangement de grenier,...).
Chaque année, vous êtes de plus en plus nombreux à faire appel à eux.
Merci pour la confiance que vous témoignez au projet

- nettoyage du potager de l'école de Bure (projet intergénérationnel) et de l'école de Tellin
- mise en couleur du vestiaire de l'arbitre au hall sportif
- nettoyage des parterres aux abords des voiries communales

Merci à vous tous et à l'année prochaine !

Pour l'équipe d'été solidaire
Isabelle Dory et
Françoise Vanlaere

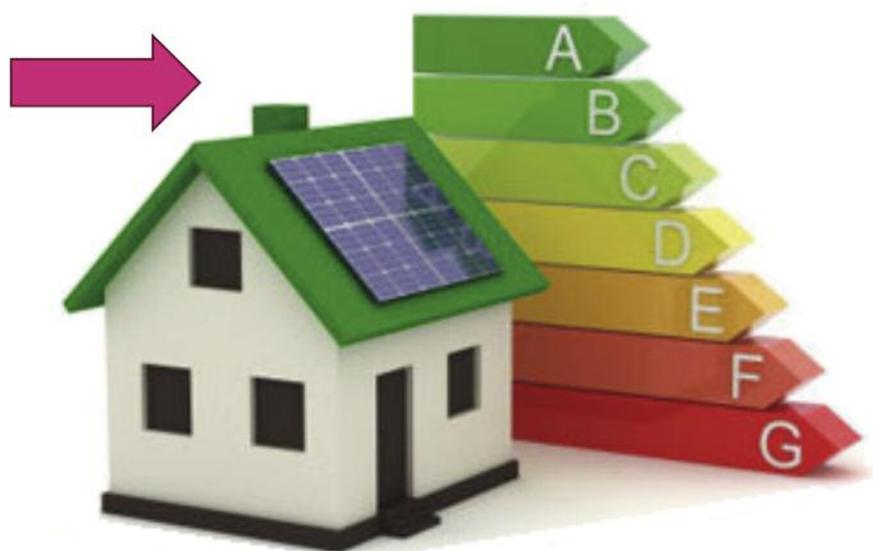


Des nouvelles du Conseil Communal

Voici les décisions les plus importantes prises lors du conseil communal du 18 septembre 2018 :

- Approbation de la modification budgétaire communale n°1/2018 se soldant par un boni à l'exercice propre de 3.600€ et un boni global de 32.521€ à l'ordinaire.
- Approbation des conditions et du mode de passation pour l'aménagement d'un terrain de lotissement situé Pasay-de-Grupont à Bure pour un montant de 37.385,37 € TVA comprise ;
- Approbation du marché relatif à la viabilisation du terrain communal situé Pasay-de-Grupont à Bure dans le cadre de l'équipement du lotissement à ORES au montant estimé de 12.492,00 € ;
- Approbation des conditions de marché pour l'acquisition d'un échographe à mettre à disposition des médecins généralistes de l'entité pour un montant de 24.793,39 € HTVA grâce à un subsidie provincial de 50% ;
- Approbation de la cession gratuite d'une parcelle communale à IDELUX pour l'aménagement d'une voirie d'accès sécurisée à la zone d'activité économique du Baty ;
- Approbation du marché d'entretien des cours d'eau non-navigables de la Commune via le marché de la Province de Luxembourg ;
- Approbation des conditions du marché concernant l'acquisition de mobilier pour le réfectoire de l'école de Resteigne pour un montant de 15.000 € TVAC ;
- Approbation du projet d'aménagement de la zone d'activité économique du Baty à Tellin ;
- Approbation de la vérification de limite de la propriété 1410B à Bure ;
- Approbation du projet de déclassement et vente d'une partie du sentier n°5 à Grupont ;
- Approbation de la mise à disposition d'un excédent de voirie à titre précaire et gratuit face à la parcelle 649P à Tellin ;
- Approbation du règlement redevance concernant le changement de prénom ;
- Ratification de l'arrêté du Bourgmestre relatif à l'interdiction de baignade;
- Approbation de la modification budgétaire ordinaire et extraordinaire du C.P.A.S ;
- Ratification de l'arrêté du Bourgmestre relatif à la restriction d'utilisation du réseau d'eau communal suite à l'état de sécheresse actuelle ;
- Approbation de budgets 2019 des Fabrique d'Eglise de Bure ; de Grupont ; de Resteigne et de Tellin pour lesquels l'intervention communale est respectivement de 11.139€ ; 863€ ; 0€ et 17.773€ ;
- Approbation du règlement complémentaire sur la police de la circulation routière au niveau de la traversée de Resteigne - remplacement d'un signal « Céder le passage » par un « Stop » venant de la rue du Couvent vers la RN 846 ;
- Approbation dans le cadre du renforcement du réseau d'alimentation d'eau principal de Tellin, de l'aménagement et du traitement de l'eau du nouveau pompage des Revoz et de l'acquisition d'une pompe de réserve pour le réservoir de pied.

Annick LAMOTTE, Directrice Générale.



PERMANENCE ENERGIE

**Tous les mardis de 16h00 à 18h00 et
les samedis : 9h - 12h (sur rendez-vous)**

Le conseiller énergie vous guide afin de :

- ◆ diminuer vos factures énergétiques
- ◆ réaliser des investissements rentables
- ◆ emprunter à un taux de 0%
- ◆ obtenir des primes énergies ou rénovations
- ◆ ...

Commune de Tellin
Rue de la Libération, 45
Service urbanisme

Isolation
—
Ventilation
—
Chauffage
—
Eclairage
—
**Energies
renouvelables**
—
**Eau chaude
sanitaire**
—
Primes
—
Ecopack

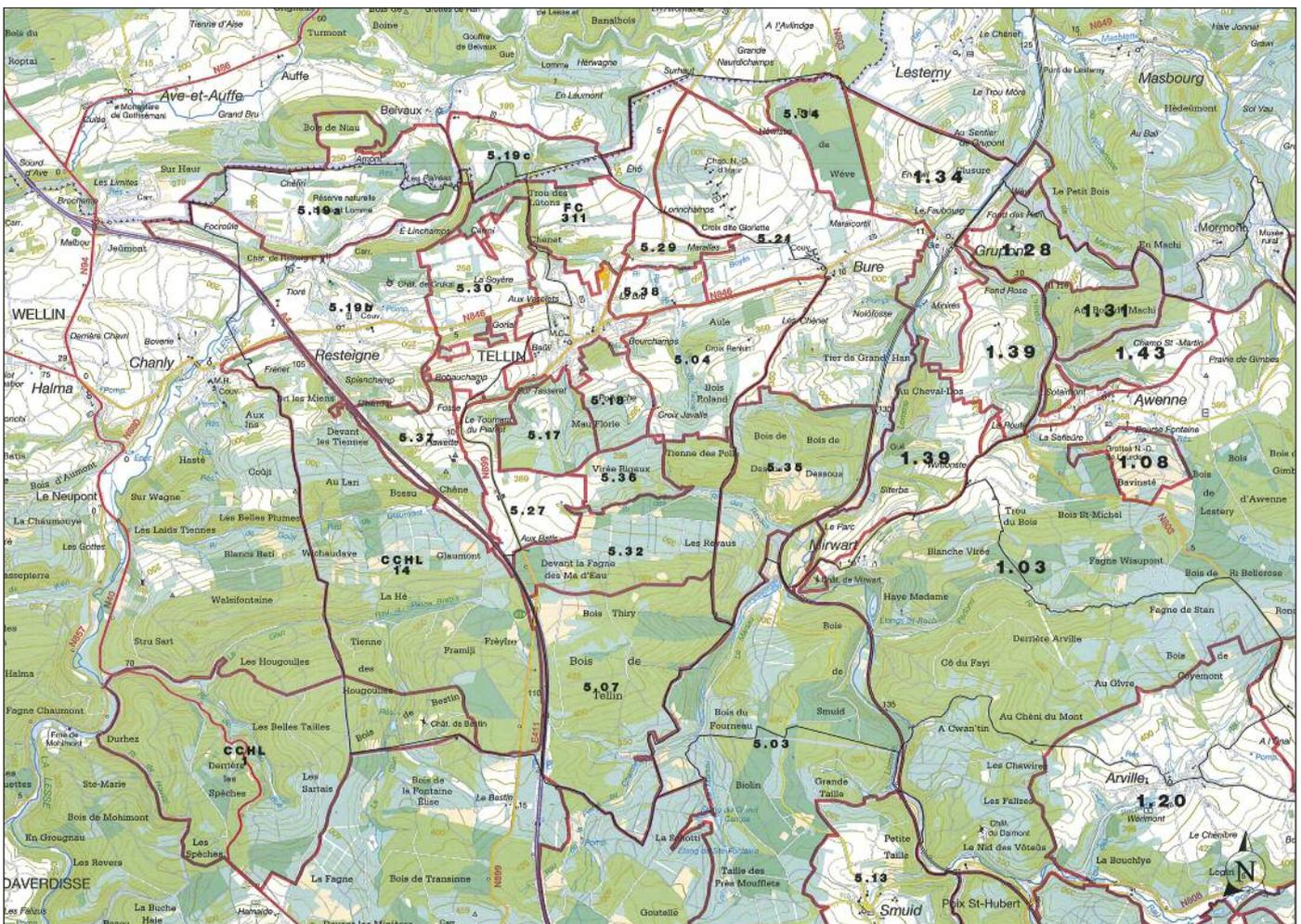
**COMMUNE DE
TELLIN**

Pascal Lenoir
conseiller énergie
pascal.lenoir@tellin.be

084/36 61 36

Carte des territoires de chasse (Cne de Tellin) - Saison 2018/ 2019

N° de lot	Locataire	Commune	Octobre	Novembre	Décembre	Affut
1.28 + 1.43	NUTAL	Tellin / St-Hubert	07	10	16	
1.31	STEKKE	Tellin	03	/	14	
1.34	BARTHELEMI	Tellin	14 - 19	04-30	09 - 28	
1.39	ORTS	Tellin / Mirwart	14	/	09	
5.04	RENIERS	Tellin	01	16	14-21-28	
5.07	REYNTJENS	Tellin	01-28	18	22-29	11/08-19/08 + 21/09-30/09
5.17	LIBERT - ROSSION	Tellin	26	16	07	
5.18	MERCY P	Tellin	05	/	03-14	
5.19b	LAMOTTE	Tellin	06	01-24	08-15-21-29	
5.19a	MICHEL	Tellin	/	/	/	
5.19c	ROSSION (Herdal)	Tellin	26	16	07	
5.21	BECHET (Petits chasseurs de Bure)	Tellin	07-21	18-21	02-05-15-20-28	
5.27	MERCY P (DURY)	Tellin	P 05	/	03-14	
5.29	MERCY P	Tellin	05	/	03-14	
5.30	HALLEZ	Tellin	26	16	07	
5.32	PALMBLAD	Tellin	20-26	16	16	21/09-30/09
5.34	IELEGEMS	Tellin	07	11	22	
5.35	HOUTMEYERS	Tellin	20	17	15	21/09-30/09
5.36	BAUSIER	Tellin	/	10	20-26-27-28	
5.37	FÊCHEUR	Tellin	13	10	15-29	
5.38	LIBERT - ROSSION	Tellin	26	16	07	
CCHL 14	HURBAIN	Tellin	/	11	01-15	21/09-30/09
CCHL 1	LHOIST	Tellin	20-21	16-17	02-17	
FC 311	JALLET	Tellin	13	04-18	09-23	



Exigences pour les photos de passeports, Kids-ID, cartes d'identité électroniques pour les belges et documents de séjour pour les étrangers.

Si vous devez renouveler votre carte d'identité ou pour toute demande de KIDS-ID ou de passeport, veuillez être attentifs aux nouvelles règles en vigueur en matière de conformité des photos.

En effet, elles doivent répondre aux normes de l'O.A.C.I. (Organisation de l'Aviation Civile Internationale) et celles-ci sont donc devenues plus strictes que par le passé.

De ce fait, si votre photo n'est pas conforme, votre commune devra la refuser !

Pour éviter tout désagrément, lorsque vous faites votre photo, pensez à :

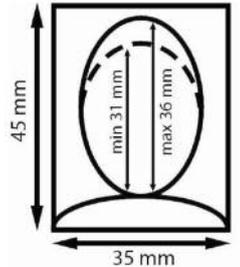
1. Avoir une expression neutre : bouche fermée, pas de sourire et le regard droit vers l'objectif.
2. Position : Garder la tête et les épaules droites, face à l'objectif.
3. Bien dégager votre visage, il doit être entièrement visible : on doit voir votre front, votre menton et la naissance des oreilles.

4. Avoir les yeux entièrement visibles : pas de reflets ni d'ombres dans les lunettes, pas de verres teintés, pas de montures trop larges ou qui passent au ras des yeux.

D'autres critères sont aussi à respecter :

Le fond de la photo doit être blanc uni, être au format 35mmx45mm avec une proportion de visage de 70 à 80 % par rapport à la hauteur de la photo, de qualité professionnelle, sans griffes ni pliures, **doit dater de max. 6 mois**.

La luminosité et le contraste doivent être suffisants, pas de sur-/sous-exposition, ni reflets, ni ombres.



Vous pouvez retrouver toutes ces exigences en détail (exemples concrets) sur ces sites :

www.photopasseport.be et www.ibz.rrn.fgov.be.

Les critères repris ci-dessous sont valables pour les demandes de passeports et de cartes d'identité.



ROYAUME DE BELGIQUE
Service public fédéral
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement

EXIGENCES POUR LES PHOTOS DE PASSEPORTS

Votre photo de passeport est-elle conforme?
Déjà beaucoup de réponses au 1er coup d'oeil!

PHOTO

- en couleur
- bien nette
- non retouchée
- récente (max 6 mois)
- ressemblante

FOND

- clair (mais pas obligatoirement blanc)
- régulier (pas de dégradé de couleurs)

TÊTE

- centrée
- 70 à 80% de la hauteur de la photo

BOUCHE

- fermée (aucune dent visible) 😊
- expression neutre (pas de large sourire) 😊

😊 = critère assoupli pour enfants de 0 à 6 ans

35 x 45 mm

Plus d'infos :
www.photopasseport.be

VISAGE

- bien visible et dégagé
- droit et bien de face (épaules aussi) 😊
- bien éclairé (pas d'ombres, de reflets, de taches de lumière)
- de couleur naturelle (pas rougi, noirci ou blanchi à cause d'un mauvais éclairage)

YEUX

- ouverts
- regard vers l'objectif (vers vous) 😊
- sur une ligne horizontale 😊
- totallement visibles, à savoir:
 - pas de mèche de cheveux devant/trop près
 - pas de monture de lunette au ras des pupilles
 - pas de lunettes à verre teinté (même légèrement, même pour raison médicale)
 - pas de reflets sur les lunettes

UNE OPTION = PAS DE LUNETTES SUR LA PHOTO

⚠️ ⚠️ ⚠️ Votre commune ne pourra scanner votre photo pour analyse que si **TOUS** les critères ci-dessus sont bons. **⚠️ ⚠️ ⚠️**

Comment contacter le CPAS de TELLIN ?

Administration 45 rue de la Libération 6927 TELLIN

084 36 66 85 fax 084 37 42 82

Présidente : ROSSIGNOL Natacha

Directeur général : PAULET JL

Assistante administrative : GODET M

Service social général (aides individuelles) :

permanences du lundi au vendredi de 9 à 11 h

ALEN Charline 084 36 66 85
DUFOING Catherine 084 36 66 85
QUESTIAUX Françoise 084 36. 66 .85

charline.alen@tellin.be
catherine.dufoing@tellin.be
françoise.questiaux@tellin.be

Médiation de dettes : permanence le mercredi de 9 à 11 h

DORY Isabelle 084 36 66 85
DUFOING Catherine 084 36 66 85

isabelle.dory@tellin.be
catherine.dufoing@tellin.be

Guidances budgétaires : lundi et jeudi

OLIVIER Sophie 084 36 66 85

sophie.olivier@tellin.be

**Guidances énergétiques, fonds de l'eau (jeudi de 9 à 11h),
allocations de chauffage (mardi de 9 à 11 h) :**

QUESTIAUX F 084 36 66 85

françoise.questiaux@tellin.be

Actions et projets collectifs

- Prévention, santé, politique des aînés : ALEN Charline
- Soutien aux familles : OLIVIER Sophie

Initiatives locales d'accueil ILA : lundi et jeudi de 9 à 11 h

Sophie OLIVIER 084 36 66 85

sophie.olivier@tellin.be

Service mobilité et Flexitec

Coordination : DORY Isabelle 084 36 66 85

Chauffeur –accompagnateur :

TRICNAUX Wendy 0495 80 71 83

wendy.tricnaux@tellin.be

Participation sociale et culturelle (articles 27...)

ALEN Charline 084 36 66 85

charline.alen@tellin.be

Accueil extrascolaire, Capucine, Plaines de vacances

Coordinatrice : F. VANLAERE 0499 69 72 68 - 084 38 76 14

Ecole de devoirs : S. DESPAS

Plan de cohésion sociale PCS :

activités ados, ateliers musique, repair café...

Isabelle DORY 084 36 66 85

isabelle.dory@tellin.be

■ Environnement

Journée « Jus de Pommes »

Samedi 03/11/2018 de 08h30 à 18h | Salle Resteigne-City

Le PCDM, en collaboration avec l'école de Resteigne et le Comité de Parents, organise le samedi 03 novembre prochain toute la journée, sa sixième journée « Jus de pommes ».

Dès 8H30, la presse ambulante CORNET sera sur place. La bouteille de 75 cl : 1,00€ (1,25€ si vous nous commandez les pommes).



Accueil extrascolaire CPAS de Tellin

Congé d'automne à la Capucine

La Capucine ouvrira ses portes les 29 - 30 et 31 octobre et proposera des activités ludiques et créatives.

Jours :

Lundi 29, mardi 30 et mercredi 31 octobre

Activités proposées :

Cuisine : préparation du repas de midi

Cinéma (un jour les grands - un jour les petits)

Promenade Halloween et ramassage des bonbons

Activité créative



Horaires des activités :

9h à 16h.

Possibilité d'une garderie à partir de 7h30 et jusque 17h30 **sur demande et inscription.**

Prix :

9€/jour pour le 1^{er} enfant, 7,50€/jour pour le 2^{ème} enfant, 6,50€/jour pour les suivants.

Une facture sera envoyée le mois suivant la participation aux activités.

Inscription obligatoire pour **le 22 octobre** au plus tard.

Au-delà de cette date plus aucune réservation ne sera prise en compte.

Nombre de places limité.

Réservation uniquement par téléphone ou par mail.

Pour toute information complémentaire:

Françoise Vanlaere 084/387614 – 0499/697268 ou francoise.vanlaere@tellin.be



Activités des mercredis après-midi à la Capucine.

Dans le cadre des activités extrascolaires, la Capucine propose de nouvelles activités le mercredi après-midi. Il est demandé d'inscrire les enfants pour les activités proposées, nombre de places limité. 084/387614 ou 0499/697268 ou françoise.vanlaere@tellin.be

Toute inscription fera l'objet d'une facturation.

La participation financière est celle demandée pour l'accueil du mercredi soit 4,50 € par enfant.

Toute absence non signalée sera facturée.

Les activités se déroulent de 13h30 à 16h.

Nous vous demandons de respecter les horaires et de ne pas reprendre les enfants pendant les ateliers.

Pour les enfants non concernés par l'activité et/ou ne souhaitant pas participer à ces divers ateliers, une accueillante les accompagnera dans les activités libres.

L'activité peut être annulée en cas d'inscriptions insuffisantes

Dates	Activité- atelier	Enfants concernés
24/10/2018	Art Floral	primaire
7/11/2018	Psychomotricité	maternelle
14/11/2018	Créations de tableaux	primaire
21/11/2018	Calendrier de l'Avent	primaire
28/11/2018	Calendrier de l'Avent	maternelle
5/12/2018	Carte de Noël	tous
12/12/2018	Scrapbooking	primaire
19/12/2018	Couvert en pâte Fimo	maternelle

Dates des jours d'ouverture et fermeture de la Capucine pour l'année scolaire 2018-2019

OUVERTURE DURANT LES CONGES:

Congés d'automne :

Du lundi 29 au mercredi 31 octobre

Congés d'hiver :

Le jeudi 27 et

vendredi 28 décembre 2018

Le jeudi 3 et vendredi 4 janvier 2019

Congés de détente:

Du lundi 4 au vendredi 8 mars

Vacances de printemps :

Du lundi 8 au vendredi 19 avril

Journées pédagogiques :

Vendredi 5 octobre

Lundi 15 octobre

Vendredi 30 novembre

Vendredi 1 février

FERMETURE:

Jeudi 1 et vendredi 2 novembre

Lundi 24 décembre et 31 décembre

Vendredi 31 mai

Une inscription est obligatoire pour toute participation.

Clôture des inscriptions une semaine avant la date des activités.

Liste non exhaustive : suivant le ROI communal, des changements pourraient avoir lieu.

1618, de la rumeur au bûcher

Le week-end des 7, 8 et 9 septembre 2018, Grupont s'est souvenu des quatre sœurs Jamin, accusées de sorcellerie, jugées et condamnées au bûcher.

Pièce de théâtre, conférences, exposition, marché d'époque, visites guidées, repas villageois ... que de beaux moments d'émotion, de partage, et de convivialité, qui resteront gravés dans la mémoire villageoise !

Un temps superbe, une affluence inespérée, une belle ambiance ... un joli succès pour ce magnifique travail collectif !

Sans autre commentaire, place à quelques images de ce beau week-end commémoratif (photos Christophe Wautelet)





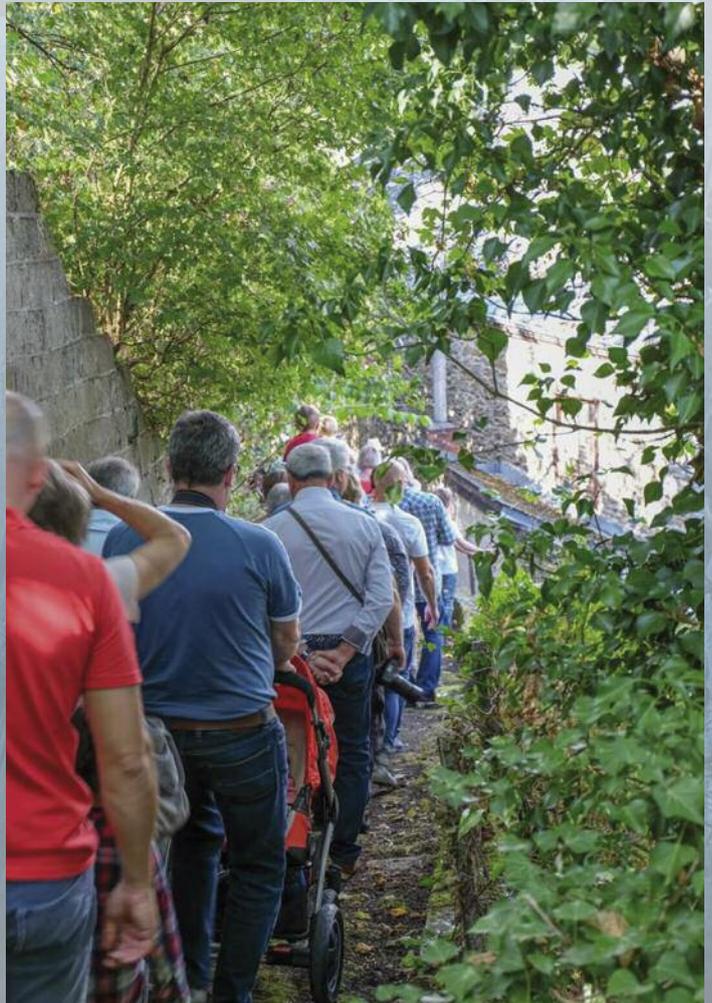




Photo © Yves Persoons

La chorale

*Enfants d'ici et d'ailleurs
vous présente :*

"Souvenirs de guerre"

*Le 10 novembre à 19h
à la salle de spectacle du Collège
d'Alzon*

5€ l'entrée

Bar et petite restauration après le concert

Les manifestations et festivités à venir

N'oubliez pas de communiquer vos événements
à l'Office du Tourisme : tourisme@tellin.be, 084/36 60 07
Suivez-nous aussi sur www.facebook.com/officetourismedetellin



Novembre

2/11

RESTEIGNE : fête d'Halloween, balade fantastique dans le passé et les légendes de Resteigne
(Org. : La Resteignoise, Yves Persoons, 0478/29 33 12)

11/11 :

BURE : commémoration de l'armistice



Décembre

15 et 16/12 :

marché de Noël (Org. : Comité du Marché de Noël)

27/12/2018 :

spectacle « Noël au théâtre » à la salle Concordia à Tellin
(Org. : Comité de Développement Touristique et Culturel – Office du Tourisme 084/36 60 07 - tourisme@gmail.com)

ATELIER ROCK

Reprise des ateliers
le lundi 08 octobre 2018
de 17h à 18h
(enfants à partir de 10 ans et ados)

COURS DE GUITARE + CHANT

Prix pour l'année : 100 euros (25 séances)
Endroit : Place de l'Eglise, 1 à Grupont (derrière l'ancienne école maternelle)
Infos et inscriptions : CPAS - 084/36 66 85 (Isabelle Dory)

Dans le cadre du plan de cohésion sociale avec la participation de la Maison de la Culture Famenne-Ardenne



Editeur responsable : Natacha ROSSIGNOL

autoselux, une team avec un service complet et de qualité  Like us on Facebook

vosre spécialiste automobile

autoselux Rue de Rochefort 64a, 6927 Tellin | 084/223.123 | www.autoselux.be

**TOUT FAIRE
MATERIAUX**

Gilles s.p.r.l.

<http://gilles-rochefort.be/>
Rue de l'Abattoir, 28
5580 ROCHEFORT
Tél. 084/244.901 - Fax : 084/212.571
E-mail: info@gilles-rochefort.be

COMBUROCHE s.a.
VOTRE EXPERT CHALEUR

- Mazout de chauffage
- Pellets
- Charbons

Entrée libre
N'hésitez pas à pousser la porte pour un renseignement...

NOUVEAU

Coiffure Hommes Dames Enfants

Mélanie Henry - 061/51 25 65
Rue des Hêtres 15 - 6890 Transinne
charmellecreation@gmail.com

Horaires sur rdv
Lundi : 13h-17h - Mardi : fermé
Mercredi : 9h à 18h - Jeudi : Domicile
Vendredi : 9h à 20h30 - Samedi : 8h à 17h

Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition
rue St Roch 59 - Fosses-la-Ville
T. 071/74 01 37 • F. 071/71 15 76

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.
Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous !

info@regifo.be
www.regifo.be

Votre conseiller en communication,
Mr Roland CROSSET
se fera un plaisir de vous rencontrer.
087/26 78 86

BUREAU LIBERT
ASSURANCES & BANQUE

Rue de la Libération, 64 - 6927 Tellin
Tel. 084 36 61 43 - Fax. 084 36 70 03
www.bureau-libert.be - FSMA 0139991A-cB
info@assurances-libert.be